L'épreuve des caïmans à Madagascar : Le petit voyageur illustré

Numéro d'inventaire : 1979.28681.4
Auteur(s) : Kossbühl
Type de document : couverture de cahier
Éditeur : Bichelberger (P.), Champon (E.) et Cie.
Imprimeur : Bichelberger (P.), Champon (E.) et Cie.
Période de création : 1er quart 20e siècle
Date de création : 1900
Inscriptions :
• nom d'illustrateur inscrit : Kossbühl
• annotation : Sourlier 1ère année Section B
Matériau(x) et technique(s) : papier imprimé, chromolithographie
Description : Feuille de papier épais imprimée d'un texte à l'encre noire. Dessin imprimé en polychromie.
Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17 cm
Notes : Verso : texte anonyme "L'épreuve des Caïmans à Madagascar".
Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers
Histoire et mythologie
Géographie
Filière : École primaire élémentaire
Représentations : scène : homme, rivière, caïman / Pour prouver son innocence, un homme à la peau sombre traverse à la nage une rivière, peuplée de caïmans, dans un décor de jungle. Un des animaux a refermé sa mâchoire sur l'épaule de l'homme.
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 4
Mention d'illustration
ill. en coul.

L'épreuve des Caïmans à Madagascar

Il n'y a pas assez longtemps que l'île de Madagascar est devenue française, pour qu'on y ait complètement oublié la tyrannique et cruelle administration hova.

Sous Radama II, la peine de mort avait été abolie; mais sous le règne de sa mère, la sanglante Ranavalo, elle avait été perfectionnée, et la justice avait des pratiques préventives presque aussi sûres que la mort et bien plus terribles. C'étaient certaines épreuves qu'on faisait subir aux accusés, dont la culpabilité n'était pas suffisamment prouvée, mais qui étaient d'autant meilleurs à punir qu'ils étaient plus riches, leurs biens étant toujours confisqués au profit du gouvernement.

Les deux plus cruelles de ces épreuves, équivalant souvent à des condamnations ou, pour mieux dire, à des exécutions, étaient le tangouin ou tanghin et l'épreuve des caïmans.

Le tangouin, poison officiel tiré d'un fruit produit par l'arbre *tanguinia venenifera*, était, si l'on en croit la célèbre voyageuse Ida Pfeiffer, administré de la façon suivante :

« L'accusé est prévenu par le *lampi-tanguine* (c'est ainsi que s'appelle l'empoisonneur officiel) du jour où il aura à se présenter pour l'épreuve; quarante-huit heures avant le jour fixé, il ne lui est permis de prendre que très peu de nourriture; et dans les dernières vingt-quatre heures, on ne lui en accorde plus du tout.

« Les parents l'accompagnent chez l'empoisonneur où il est forcé de se déshabiller et de jurer qu'il n'a eu recours à aucun sacrilège. Le lampi-tanguine ratisse alors, à l'aide d'un couteau, autant de poudre du noyau qu'il croit nécessaire. Avant de faire prendre le poison à l'accusé, il lui demande s'il veut avouer son crime; mais celui-ci s'en garde bien, car il n'en serait pas moins forcé à prendre le poison que le lampi-tanguine lui fait avaler, roulé en pilules dans de tout petits morceaux de la peau d'une poule grasse.

« Autrefois, presque tous ceux à qui on faisait prendre le poison mouraient au milieu des convulsions et des douleurs les plus atroces; mais depuis, il a été permis d'employer le remède suivant contre l'empoisonnement :

« Aussitôt que l'éprouvé a pris le tangouin, ses parents lui font boire de l'eau de riz en si grande quantité, que souvent le corps enfle et qu'il survient de violents vomissements.

« L'empoisonné est-il assez heureux pour vomir non seulement le poison, mais aussi les trois petites peaux entières et intactes, il est déclaré innocent et ses parents le ramènent chez lui en triomphe. Autrement, sa vie n'est point sauvée, et il est tué avec la lance, ou d'une autre manière. »

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, Ranavalo qui a inventé le tangouin; il était connu avant elle, et Radama Ier, qui ne le dédaigna jamais, sans pourtant en abuser, avoua un jour avec une franchise cynique qu'elle ne connaissait pas de meilleur moyen pour remplir ses coffres.

Mais elle le perfectionna, et si bien, que pendant son règne, beaucoup trop long pour ses sujets, le poison, judiciairement ordonné, tua plus de cent cinquante mille personnes.

Ses inventions, en matière de supplices, se bornent à l'enterrement, jusqu'au cou, du condamné, qu'on laissait ainsi mourir lentement et misérablement, et à l'épreuve des caïmans, qui était bien plus amusante — pour les spectateurs — que celle du poison.

Par cette épreuve, il s'agissait pour l'accusé de prouver son innocence, en traversant à la nage, autant de fois qu'il plaisait au juge de l'ordonner, une rivière peuplée de caïmans, ce qui était loin d'être facile, attendu que les crocodiles de Madagascar, appelés *Voay* par les gens du pays, et qui atteignent quatre mètres et plus de longueur, sont doués d'un appétit robuste et très friands de chair humaine qu'ils ne dévorent pas gloutonnement, comme on pourrait le supposer, mais à leur aise, quand leur victime, qu'ils ont entraînée au fond de l'eau en la saisissant par un membre, est noyée.

Du reste, cette épreuve n'a jamais été subie victorieusement qu'une seule fois, et par une jeune fille pour laquelle les caïmans s'étaient montrés moins cruels que la reine.

P. Bichelberger, E. Champon et Cie.

CAHIER d ..... *appartenant à* .....

LE PETIT VOYAGEUR ILLUSTRÉ

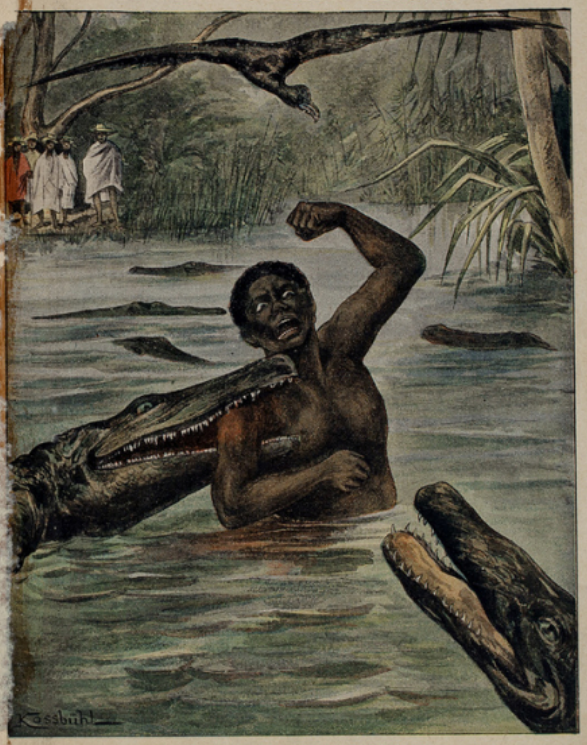

L'épreuve des Caïmans à Madagascar.